



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la S.A. AB2, représentée légalement par Monsieur Guillaume BOLLETTE, ayant son siège social à Rue des Sarts 11 à 4910 Theux.

Le terrain concerné est situé Pont de Polleur à 4845 Sart et cadastré division 2, section A n°791S.

Le projet est de type : La construction d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

L'habitation propose un volume de 13,20 m de long sur 9,60 m de large, couvert d'une toiture à deux pans (33° d'angle), avec une hauteur sous corniche de 5,30 m et au faite de 8,60 m. L'habitation est surélevée par rapport au niveau de la route (1,30 m) avec des vides ventilés hydrauliquement transparents. Les matériaux de parement sont du moellon régional de ton gris. Le garage existant sinistré en juillet 2021 sera détruit sur 9 m de long et 10,60 m de profondeur dans le but d'agrandir l'espace jardin et d'assainir le site.

Enquête publique en vertu de l'article D. VIII.13 du CoDT : mesures de publicité supplémentaires - impact potentiellement important sur l'environnement bâti et non bâti -

Conformément à l'article D.I.16. §1er, les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 ;
- Les samedi 30/07/2022 et 13/08/2022 de 09h à 12h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 25 juillet 2022 et clôturée le 30 août 2022.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202200018/4935/2022**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **30 août 2022** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 30/06/2022

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET